Affiché le

01/09/2022

ID: 034-213400880-20220826-D2022_59-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26/08/2022

Salle du Victor Hugo - Rue des Bleuets - 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 19/08/2022

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 19 Nombre de suffrages exprimés : 28

Quorum atteint

Présents (19):

- William ARS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline PONS TERME
- Anne GACHON GARRIDO
- Gautier VIDAL
- Céline DUCOUDRAY - Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Patrick MOREAU
- Julien SAVARD
- Pascal PANTHENE

- Marion LIGIER

- Jean-Luc DELAGNES

Absents représentés (9) :

- Olivier DELMAS : pouvoir à Norbert ISERN
- Patricia BELKADI: pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Marc OLIVIER: pouvoir à Yoann AGATI
- Emilie BRIGNARD : pouvoir à Roseline TERME
- Anne-Marie DELOBEL : pouvoir à Geneviève SOLACROUP
- Pascale GRIPON : pouvoir à Anne MACIAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Jean-Pierre CAMBON: pouvoir à Jean-Luc DELAGNES
- Serge PRIVAT : pouvoir à Pascal PANTHENE

Absent (1):

Ariane CHAZERAND AZOULAY

Secrétaire de séance : Marie-Line GIBERT

DELIBERATION D2022-59 - COMMUNICATION - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) DE L'EAU POTABLE – SYNDICAT DU BAS LANGUEDOC (SBL)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-13, L.1413-1, L.2224-5, D.2224-1 et D.2224-3 du CGCT relatif aux rapports en conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale et plus particulièrement concernant la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la communication du RPQS 2020 par le SBL le 30 mai dernier;

Considérant l'obligation de présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Bas Languedoc (SBL) intervient sur le périmètre de 3 intercommunalités à fiscalité propre :

- Sète Agglopôle Méditerranée,
- Montpellier Métropole Méditerranée,
- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Le SBL est un syndicat mixte à la carte avec :

- 2 compétences obligatoires (production et adduction).
- 1 compétence facultative (distribution)

Pour Cournonterral, le SBL assure les 3 compétences.

En 2020, le service était exploité en affermage, le délégataire étant la société SUEZ (Centre Régional Languedoc). Le contrat s'appliquant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le 01/09/2022

ID: 034-213400880-20220826-D2022_59-DE

Pour information, le SBL a mis en place au 1^{er} janvier 2022 une nouvelle délégation du service d'eau potable (DSP) pour les 13 prochaines années via une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) « Eau du Bas Languedoc » dont l'actionnariat est détenu à 40 % par le SBL et 60 % par la société SUEZ Eau France.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du RPQS 2020 dont les membres du Conseil ont pris connaissance préalablement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre acte de la communication de ce rapport annuel 2020 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

LE CONSEIL:

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites. FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

> Pour extrait certifié conforme, Le Maire.

William ARS